



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales



Plan Climat Air Énergie Territorial

Programme d'actions

BL
évolution



Novembre 2021



Sommaire

<u>0. Format des fiches action</u>	3
<u>1. Agir pour un bâti écologique et social</u>	5
<u>2. Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique</u>	10
<u>3. Agir pour préserver la ressource en eau</u>	16
<u>4. Développer l'autonomie alimentaire du territoire</u>	19
<u>5. Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir</u>	23
<u>6. Favoriser le développement des modes actifs et des transports alternatifs</u>	26
<u>7. Promouvoir et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</u>	31
<u>8. Agir pour un aménagement durable du territoire</u>	35
<u>9. Développer l'éco-tourisme</u>	39
<u>10. Engager les acteurs dans une démarche d'écoresponsabilité</u>	41
<u>11. Développer les énergies renouvelables et une gestion intelligente de l'énergie</u>	46
<u>12. Réduire les déchets et mieux les recycler</u>	52



Contexte

Description succincte des enjeux liés à cet axe et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cet axe.

2 actions	Impact
Titres et impact des actions contenues dans cet axe	★★★
	★

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :

- +++ : bénéfice important
- ++ : bénéfice significatif
- + : bénéfice faible
- : effet neutre



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)

Objectifs chiffrés des actions contenues dans cet axe en termes d'impacts attendus (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie)
 Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres)



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Contribution de l'axe (pourcentage) dans l'atteinte des objectifs 2030 en termes d'émissions de GES et de consommation énergétique



Opérations et politiques liées

Autres plans et programmes liés le cas échéant



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	-



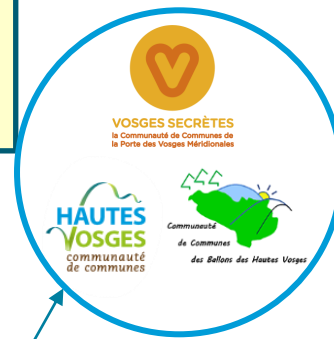
Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale du plan climat air énergie du territoire

Rappel n° et titre de l'axe

Niveau d'impact de l'action (entre 1 et 3) en termes de contribution aux objectifs PCAET (réduction des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergie, adaptation, etc.)

Niveau d'impact de l'action : ★★★



N° et titre de l'action



Si étoile : action phare du PCAET (une par axe)

Si triple logo : Action mutualisée entre les 3 CC

Exemples d'actions

Détails des mesures et de leur mise en œuvre, éléments de contexte propres à l'action



Calendrier :

Temporalité du lancement opérationnel de l'action :

- Court terme : Début du PCAET (2022-2024)
- Moyen terme : Fin du PCAET (2025-2027)
- Long terme : Post-PCAET (PCAET suivant – après 2027)



Porteur

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement. Le plus souvent, il s'agit de la CCPVM.



Partenaires :

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Indicateur de suivi : Comment sait-on

Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre

Objectif relatif à l'indicateur ci-contre pour les 6 années du PCAET (doit contribuer à l'atteinte du (des) objectif(s) d'impact de l'axe

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de l'action (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :

- 👤 : Action ponctuelle ; nécessitant moins de 0,5 ETP
- 👤 👤 : Action régulière ; besoins compris entre 0,5 et 1 ETP
- 👤 👤 👤 : Action régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin du PCAET

Estimations des moyens financiers pour la mise en œuvre de cette action :

- 💵 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- 💵 💵 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- 💵 💵 💵 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)



Axe n°1 : Agir pour un bâti écologique et social



Contexte

Lors du diagnostic du territoire, nous avons établi que le secteur résidentiel était le plus gros consommateur d'énergie du territoire (39% du total), avec une consommation par habitant une fois et demi supérieure à la moyenne nationale. Les raisons identifiées étaient le chauffage plus important lors de la période hivernale, ainsi que la grande taille et l'ancienneté des logements (84% des logements construits avant 1990). La rénovation thermique et la construction durable sont alors des leviers très importants pour faire baisser la consommation d'énergie du territoire, et devront être un axe prioritaire des actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET. Les opérations de rénovation thermiques pouvant constituer un coût important pour les ménages, il sera important d'accompagner ceux-ci, que ce soit financièrement, techniquement ou administrativement.

3 actions

1. Rénover les bâtiments publics, pour des collectivités exemplaires



Court terme

★★

2. Créer une Maison de l'Habitat et de l'Energie (MHE) à l'échelle des 3 Communautés de Communes



Court terme

★★★

3. Adapter les usages dans le bâti existant pour limiter les nouvelles constructions

Moyen terme

★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	- 16 000 tCO2eq pou le secteur résidentiel
Consommation d'énergie du secteur résidentiel	- 118 GWh
Nombre de logements rénovés (DPE A ou B, BBC)	6 000 logements individuels et collectifs
Part des logements aujourd'hui chauffés au fioul passant à un mode de chauffage décarboné	1 460 logements



Contribution de l'axe aux objectifs 2030



Emissions de GES **33 %**



Consommation d'énergie **50 %**



Opérations et politiques liées

PLUi à venir, OPERAT, Programme Habiter Mieux de l'ANAH, Accompagnement CEP du SDEV



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique **++**



Atténuation du changement climatique **+++**



Réduction de la consommation d'énergie **+++**



Amélioration de la qualité de l'air **++**



Energies renouvelables **+**



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

La rénovation impliquera une hausse des déchets, des nuisances sonores et d'émissions de polluants durant la période de chantiers. Des mesures pourront être prises en amont pour limiter ces incidences.

La rénovation peut aussi engendrer la perte de biodiversité urbaine qui niche dans les combles. Il sera nécessaire d'améliorer la connaissance, d'accompagner les bâtiments identifiés par des professionnels et de communiquer au près du grand public.



Action n°1 : Rénover les bâtiments publics, pour des collectivités exemplaires

Niveau d'impact de l'action : ★★



- ☐ Mobiliser un poste de **Conseiller en Energie Partagée (CEP)** pour accompagner les collectivités (en lien avec l'axe 11 sur les énergies renouvelables) Potentiellement avec le SDEV, avec un CEP mutualisé sur les 3 CC :
 - Le SDEV proposera, début 2022, aux communes du département qui ne sont pas déjà accompagnées, d'être accompagnées d'un CEP
- ☐ Effectuer un **diagnostic** des bâtiments, et **rénover en priorité les plus énergivores** ;
- ☐ Accompagner les collectivités dans le cadre du Décret Tertiaire pour mise en conformité rapide sur les objectifs 2030, 2040 et 2050 + prise en main de OPERAT ;
- ☐ Elaborer une **stratégie à horizon 2050** et mettre en place des actions adéquates pour les bâtiments publics (bouquets de travaux, pilotage, actions de sensibilisation, etc.) rentrant dans le cadre du Décret Tertiaire ;
- ☐ Créer d'ici **2023** une **grille de critères exigeants pour les projets de travaux publics** (luminaires, chauffage, isolation, production d'énergie, etc.) et intégrer cette grille aux documents relatifs aux marchés publics (grille d'évaluation notamment) et aux processus de prise de décision ;

- ☐ **Valoriser les réalisations/rénovations exemplaires** sur le territoire (communication) et favoriser les retours d'expériences ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; SDEV



Partenaires : Ministère de la Transition Ecologique, ADEME, Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD), Communes, ADEME, Région Grand Est, Diagnostiqueurs certifiés, CAUE, PNR, Département

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Part des communes accompagnées
2. Part des bâtiments publics en BBC
3. Part des projets de travaux publics ayant suivi la grille de critères

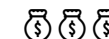
1. A définir
2. 40 %
3. 60 %

Moyens humains



CEP : Entre 1 et 2 ETP en fonction du nombre de communes intéressées (mutualisé aux 3 CC)

Moyens financiers



Rénovation BBC : 400 €/m²
Bâtiments publics (communes + EPCI):
environ 1 300 000 €/an (20 000 m² en 2027, soit 3300 m²/an)*

Aides associées

*Gain énergétique grâce à la rénovation : 100KWh/m²/an donc environ 15€/m²/an, le double ou le triple si le bâtiment est une passoire thermique



Action n°2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'Énergie à l'échelle des 3 Communautés de Communes



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ☐ **Accompagner les propriétaires** du début à la fin de leurs démarches (démarches administratives, obtention d'aides financières, etc.), **privilégier les rénovations globales** pour de réels gains énergétiques ;
- ☐ Présence d'un **conseiller information énergie** qui informe les habitants sur le sujet
 - Déploiement du **Programme SARE** en 2022 pour les 3 CC du PETR de Remiremont ;
- ☐ **Inciter financièrement les habitants**, en fonction des revenus ;
- ☐ Mettre en relation artisans/entreprises du secteur et particuliers ;
- ☐ Créer un **réseau d'ambassadeurs** (énergie + paysage) ;
- ☐ **Communiquer sur les aides existantes** auprès du grand public ;
- ☐ Mettre en place une **avance de financement pour les ménages précaires** : dispositif intracting, etc. ;
- ☐ Rénover les logements vacants et/ou précaires en priorité ;
- ☐ Page web sur les sites des Communautés de Communes (avec une trame

- identique dans les 3 EPCI) pour **informer les habitants** (subventions et simulateur d'aides, communication au niveau des communes, bénéfices de la rénovation, coût, enjeux pour l'environnement, ...) ;
- ☐ Structurer un **réseau d'artisans locaux** autour de la rénovation et la construction durables ;
 - ☐ Promouvoir les **matériaux naturels locaux** (laine de bois, bois, chanvre, etc.) et les **toits végétaux** ;
 - ☐ **Former les artisans à la rénovation et la construction durable** ;
 - ☐ Mettre en place une **aide au remplacement des chauffages au fioul** et/ou défaillants ;
 - ☐ **Promouvoir les pompes à chaleur géothermiques et les chaudières bois** (pellets, etc.), en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite (facilité d'utilisation) ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV



Partenaires : ADEME, Région Grand Est, Département, ANAH, PETR de Remiremont, CAUE, AFPA, Enstib Epinal, ONF, Unions de commerçants et artisans, Chambre des métiers, Chambres consulaires, PETR de la Déodaté

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

- | | |
|---|---------|
| 1. Part des logements collectifs et individuels rénovés au niveau BBC | 1. 36 % |
| 2. Part des chaudières au fioul remplacées | 2. 60 % |

Moyens humains

Moyens financiers



1 ETP en 2022 puis évolution du nombre d'ETP : viser environ 6 ETP à terme (4 conseil, 1,5 information et conseil de premier niveau, 0,5 animation)*

Fonctionnement de la MHE : 10 000 € / an
Part CCPVM = 6 650 €

* Chiffres basés sur le nombre d'ETP au Pays de la Déodaté, et sur d'autres territoires c'est même un peu plus avec 1 ETP pour 10 000 habitants (80 000 habs sur les 3 communautés de communes). **Moyens humains et financiers pour les 3 CC**



Action n°2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'Energie à l'échelle des 3 Communautés de Communes



Niveau d'impact de l'action : ★★★



□ Stimuler l'innovation locale dans le secteur de l'habitat

- Participation et promotion par le conseiller information énergie d'un **salon de l'habitat** (Remiremont, Epinal) à destination du grand public et mettant en valeur les **acteurs locaux** avec un **concours d'innovation** et une **mise en valeur spécifique des start up et entreprises innovantes** (« pitch deck » par exemple, etc.), pour cela se reposer sur le salon de l'habitat de Remiremont ;
- Création et animation d'un petit **cluster/pôle de compétitivité local « habitat, bâtiment, matériaux et modes de construction durables »** impliquant les entreprises locales, centres de formation (et éventuellement de recherche) locaux actifs dans les secteurs concernés (événements réguliers, partage de connaissance, renforcement des synergies, effet réseau, participation concertée à des appels à projets nationaux ou européens, pépinière de start-up innovantes, etc.), à mettre en lien avec le démonstrateur / show-room ;

□ Utiliser la vente de logements comme un moment propice pour la rénovation énergétique

- Valoriser/Promouvoir les bâtiments BBC à la revente, en comparaison avec d'autres logements ;

- Obliger la mise en place d'un diagnostic énergétique lors d'une vente, capitaliser les DPE pour un suivi énergétique des bâtiments ;
- S'inspirer de la Maison de l'Habitat et de l'Energie MHE mise en place au niveau du PETR de la Déodatie pour développer la plateforme énergétique des 3 CC du PETR de Remiremont ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV



Partenaires : ADEME, Région Grand Est, Département, ANAH, PETR Remiremont, CAUE, AFPA, Enstib Epinal, ONF, Unions de commerçants et artisans, Chambres consulaires, Chambre des métiers, PETR de la Déodatie

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

- | | |
|---|---------|
| 1. Part des logements collectifs et individuels rénovés au niveau BBC | 1. 36 % |
| 2. Part des chaudières au fioul remplacées | 2. 60 % |

Moyens humains

Moyens financiers



1 ETP en 2022 puis évolution du nombre d'ETP : viser environ 6 ETP à terme (4 conseil, 1,5 information et conseil de premier niveau, 0,5 animation)*

Fonctionnement de la MHE : 10 000 € / an
Part CCPVM = 6 650 €

* Chiffres basés sur le nombre d'ETP au Pays de la Déodatie, et sur d'autres territoires c'est même un peu plus avec 1 ETP pour 10 000 habitants (80 000 habs sur les 3 communautés de communes). **Moyens humains et financiers pour les 3 CC**



Action n°3 : Adapter les usages dans le bâti existant pour limiter les nouvelles constructions

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ **Utiliser des bâtiments publics, vacants, friches industrielles à valoriser**, etc. pour d'autres usages (coworking par exemple) :
 - Trouver des espaces existants
 - Logements (temporaires par exemple)
 - Bureaux : Possibilité de location des locaux par les employeurs
 - Espaces partagés et publics
 - Tiers-lieux
- ☐ **Favoriser l'émergence d'un PLUi** pour obtenir une gestion de l'urbanisme cohérente à l'échelle du territoire de la CCPVM ;
- ☐ Imaginer des **structures nouvelles où des personnes âgées relativement autonomes vivent ensemble et s'entraident**, dans la convivialité, appuyée par la collectivité, en lien avec les politiques sociales et environnementales du Département ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Communes, PETR Remiremont (développe des tiers lieux), CCAS, Bailleurs sociaux, Département, PNR (mission Urbanisme), EPFGE, CAUE

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
---------------------	---------------------

1. Nombre de bâtiments publics vacants	1. 0
2. Nombre de tiers lieux* créés	2. 2

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
0	0 (coûte moins cher que de créer de nouveaux bâtiments)	

* Tiers-lieu : espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, marketspace, friche culturelle, maison de services au public... (PETR Remiremont)



Axe n°2 : Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique



Contexte

Les forêts du territoire constituent un atout majeur de celui-ci sur beaucoup d'aspect, et permettent en particulier de séquestrer environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Celles-ci devront alors faire l'objet d'une gestion particulièrement adaptée, autant dans le cadre de l'atténuation du changement climatique (séquestration carbone), que dans celui de l'adaptation (préservation des forêts vis-à-vis des conséquences du changement climatique : scolytes, hausse des températures, sécheresse). La filière bois est également un élément différenciant du territoire, et son développement à un niveau très local permettra de stimuler l'emploi et la production d'énergie renouvelable sur le territoire.



Contribution de l'axe aux objectifs 2030



Emissions de GES 0 %



Consommation d'énergie 0 %



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique +++



Atténuation du changement climatique +++



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air +



Energies renouvelables +++

5 actions	Calendrier	Impact
4. Entretenir une filière bois locale dynamique, de la plantation à la transformation	Court terme	★★
5. Sensibiliser et mettre en relation les propriétaires privés de parcelles boisées	Court terme	★
6. Diversifier les essences pour favoriser la biodiversité, prévenir les maladies et scolytes, et augmenter la capacité de séquestration carbone	Moyen terme	★★★
7. Développer des techniques d'exploitation respectueuses des milieux, et adaptées au relief	Long terme	★
8. Prévenir et anticiper les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les forêts ★	Court terme	★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Séquestration carbone annuelle du territoire	78 000 tCO2e
Production de bois-énergie	118 GWh, soit similaire à la production actuelle



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Il sera nécessaire de tenir compte du maintien des espaces ouverts favorables au paysage.



Action n°4 : Entretenir une filière bois locale dynamique, de la plantation à la transformation

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ Privilégier un **approvisionnement local** pour les scieries, usines de transformation, ébénistes, artisans, **en partant du besoin du territoire** (diagnostic à effectuer) ;
- ☐ Suivre les recommandations des **plans d'aménagements forestiers** ;
- ☐ Créer le contact entre propriétaires privés de forêt et scieries ;
- ☐ Favoriser **l'apprentissage des métiers liés au bois** via un programme d'information et de sensibilisation dans les écoles et collèges du territoire ;
- ☐ Développer une **filière laine de bois** pour l'isolation thermique des bâtiments ;
- ☐ Inciter les communes (gros propriétaires foncier) à **signer des contrats d'approvisionnement avec des locaux** pour stabiliser le marché local et maintenir les emplois forestiers sur le territoire ;
- ☐ Favoriser la mise en œuvre de **schémas de dessertes communales ou intercommunales** ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : ONF, CRPF, Ecoles préparant aux métiers du bois (GMNF), Communes, PETR de Remiremont, PNR, Chambre d'Agriculture, Fibois, CNCOFOR

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part d'approvisionnement local chez les acteurs de la filière bois	1. 80%
2. Nombre d'écoles et collèges investis dans le programme d'information et sensibilisation	2. 6

Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (animation, mise en réseau, suivi des AMO)	



Action n°5 : Sensibiliser et mettre en relation les propriétaires privés de parcelles boisées

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Inviter les propriétaires privés à **planter des arbres** (adaptés aux impacts du changement climatique) et à **favoriser la régénération naturelle** sur leur propriété ;
- ☐ Mettre en relation des propriétaires de parcelles boisées pour permettre une gestion cohérente ;
- ☐ **Former** les propriétaires à la **gestion forestière durable** ;
- ☐ Réaliser un **état des lieux des forêts** couverts par un plan de gestion ;
- ☐ Communiquer auprès des propriétaires sur la **bourse foncière contre le morcellement de la forêt*** ;



Calendrier : Court terme



Porteur : Chambre d'Agriculture ; CRPF



Partenaires : ONF, CRPF, Communes, Chambre d'Agriculture, Association Forestiers Privés des Vosges, Fibois

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Nombre de ventes de parcelles boisées via la bourse foncière
2. Nombre d'actions de formation de propriétaires privés à la gestion forestière durable

1. A définir
2. 6 (1 par an)

Moyens humains

Moyens financiers

Aides associées



0,2 ETP (animation)

* <https://forestiersprivesdesvosges.fr/bourse-fonciere/>



Action n°6 : Diversifier les essences pour favoriser la biodiversité, prévenir les maladies et scolytes, et augmenter la capacité de séquestration carbone

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ☐ Recherche et tests de **nouvelles essences** :
 - Travailler le mélange d'espèces subspontanées permettant la diversification ;
 - Test d'espèces méditerranéennes ;
- ☐ Favoriser les **espèces nouvelles** en s'appuyant sur des organisations neutres (centre de recherche INRAE...) ;
- ☐ **Redéfinir les zones agricoles et forestières** en tenant compte du changement climatique, à travers les **réglementations de boisement** ;
- ☐ **Eviter de planter de la monoespèce** d'arbre (type Douglas) ;
- ☐ Mener une **sylviculture de prélèvements réguliers** en favorisant les futaies irrégulières ;
- ☐ Favoriser la **régénération naturelle des forêts** en maîtrisant la pression du gibier sur les jeunes pousses ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : ONF



Partenaires : CCPVM, CRPF, Communes, Propriétaires privés, INRAE, Fibois, PNR, Commissariat de Massif, OFB

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Surface d'expérimentation de diversification avec des nouvelles essences OU Nombre d'expérimentations de diversification avec des nouvelles essences	1. A définir
2. Etat de la régénération naturelle des forêts	2. Etat satisfaisant
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (animation, veille et suivi)	

Source : <https://www.fibois-bfc.fr/sites/default/files/images/scolytesinfo2-4xA4.pdf>



Action n°7 : Développer des techniques d'exploitation respectueuses des milieux, et adaptées au relief

Niveau d'impact de l'action : ★

- ❑ **Accompagner les entreprises d'exploitation forestière** concernées dans l'évolution de leurs pratiques ;
- ❑ **Promouvoir les pratiques douces** : treuillage, débardage à cheval, et étudier la possibilité de trouver des **aides financières** permettant de favoriser ces techniques ;



Calendrier : Long terme



Porteur : CCPVM ; ONF



Partenaires : CRPF, Communes, Propriétaires Privés, PNR, Fibois

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre d'exploitants ayant reçu des aides financières pour la mise en place de pratiques douces	1. A définir
2. Nombre de chantiers en exploitation douce	2. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
Long terme : 0,1 ETP (animation)	Long terme : Aide financière à définir



Action n°8 : Prévenir et anticiper les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les forêts



Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ **Prévenir les feux de forêts** en travaillant sur des pistes forestières en circuits ouverts ;
 - Inventaire des pistes DFCI déjà existantes
- ☐ Travailler sur la construction de poches à eau en forêt pour anticiper le risque incendie ;
- ☐ **Sensibiliser les habitants sur la dangerosité de certaines forêts** du fait du dépérissement des arbres ;
- ☐ **Sensibiliser/former les habitants à la vulnérabilité de la forêt**, au risque incendie lié au changement climatique et à la crise sanitaire des épicéas/sapins due au scolyte ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : SDIS, ONF, CRPF, Communes, Propriétaires privés, Association des maires des Vosges, PNR, Fibois, Chambre d'Agriculture

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Nombre d'actions de sensibilisation et communication auprès du grand public
2. Surface de forêt ayant fait l'objet d'une gestion spécifique contre les incendies

1. 6 (1/an), notamment l'été en période touristique
2. A définir

Moyens humains

Moyens financiers



0,1 ETP (communication et sensibilisation)*

Pistes DFCI : autour de 10 000 €/km

*soit 0,7 ETP au total pour toutes les actions de l'axe n°2



Axe n°3 : Agir pour préserver la ressource en eau



Contexte

L'eau est une ressource essentielle aux activités humaines. Elle est utilisée au quotidien par les citoyens, mais aussi par les agriculteurs et les industries.

Les sécheresses et pénuries d'eau sont de plus en plus présentes avec le changement climatique. Ainsi, une préservation de cette ressource est essentielle dans le cadre du Plan climat.

D'autre part, l'eau coule également sur le territoire à travers les nombreuses rivières et affluents. La restauration des cours d'eau est également un enjeu important.

2 actions	Calendrier	Impact
9. Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique via une gestion de l'eau repensée	Court terme	★★
10. Restaurer les cours d'eau et les zones humides	Moyen terme	★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
---------------------	------------------------------------



Contribution de l'axe aux objectifs 2030



Emissions de GES 0 %



Consommation d'énergie 0 %



Opérations et politiques liées

Prise de compétence GEMAPI avec le Syndicat Mixte Moselle Amont



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique ++



Atténuation du changement climatique



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air



Energies renouvelables



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



Action n°9 : Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique via une gestion de l'eau repensée



Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ Favoriser l'**infiltration des eaux pluviales** (construction et aménagements) : à intégrer dans le potentiel futur PLUi ;
- ☐ **Adapter l'urbanisation à la ressource en eau disponible** sur le territoire ;
- ☐ Favoriser la **récupération des eaux de pluie par les communes et les particuliers**
 - Mise en place de **Citernes enterrées dans les communes** ;
 - **Subventionner une partie de l'achat des bacs de récupération des eaux de pluie** aux particuliers ;
- ☐ Favoriser une **gestion à l'échelle intercommunale de l'eau et de l'assainissement** pour améliorer la résilience du territoire face au changement climatique ;
 - Application de la loi NOTRe sur le transfert de la compétence eau et assainissement aux Communautés de Communes en 2026 au plus tard ;
- ☐ Favoriser la **connaissance des réseaux** (cf étude de diagnostic du système AEP de Dommartin-lès-Remiremont) et étudier des solutions d'interconnexions de sécurisation ;
- ☐ Sensibiliser, former, communiquer sur la raréfaction de la ressource en eau ;
- ☐ Exemplarité de la Communauté de Communes sur la gestion de l'eau ;
- ☐ **Promouvoir le changement des processus industriels et agricoles pour réduire la consommation d'eau** (Exemple : limiter l'utilisation des eaux superficielles pour l'irrigation et l'abreuvement et privilégier une alimentation par la nappe) ;
- ☐ **Adopter une politique de gestion des épisodes de sécheresse** complémentaire à celle de l'Etat ;
- ☐ Adopter une **politique de gestion des phénomènes météorologiques intenses** (cf Plombières 2021) ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Agence de l'eau, Département, Communes, Gestionnaires des milieux, Syndicats de bassins versants, Syndicats d'eau, Chambre d'Agriculture, BRGM, PETR de la Déodatie, PNR (mission Eau), DDT

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

- | | |
|--|---|
| 1. Nombre de dispositifs mis en place favorisant l'infiltration des eaux de pluie (végétalisation) | 1. 6 (1 par an) |
| 2. Etat des politiques de gestion des sécheresses et phénomènes météorologiques intenses | 2. Politiques définies à l'échelle intercommunale |
| 3. Nombre de bacs de récupération d'eau de pluie subventionnés | 3. 600 (100 par an) |

Moyens humains

Moyens financiers

Aides associées



0,5 ETP : Compétence GEMAPI

50 €/récupérateur d'eau de pluie (moitié du prix d'achat) * 100 récupérateur/an, soit 5 000 €/an
Citerne de stockage de l'eau : 3500 €/U



Action n°10 : Restaurer les cours d'eau et les zones humides

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ **Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau** (augmentation de son pouvoir épurateur) par la restauration des fonctionnalités des cours d'eau et zones humides ;
- ☐ Freiner ou favoriser **l'écoulement des eaux** selon la sensibilité aux inondations ;
- ☐ **Donner de la liberté aux cours d'eau** dans les zones sans enjeu pour les biens et les personnes ;
- ☐ **Améliorer la qualité des habitats pour la faune et la flore** ;
- ☐ **Préserver la qualité paysagère** ;
- ☐ Restaurer la **continuité écologique** des cours d'eau ;
- ☐ Renaturer les **cours d'eau canalisés, déviés** ;
- ☐ Maintenir les **tourbières** du territoire pour leur rôle d'épuration des eaux, d'atténuation des inondations, et de stockage du carbone
- ☐ Continuer les **projets GEMAPI** en cours



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCPVM ; Syndicat Mixte Moselle Amont



Partenaires : Entreprises spécialisées cours d'eau, Agence de l'eau, Conseil Départemental des Vosges, CCHV, DDT, OFB, Communes, Fédérations de pêches, PNR, CEN, PETR de la Déodatie

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Nombre d'opérations de renaturation/restauration de cours d'eau ou zones humides

1. 3 (un tous les deux ans)

Moyens humains

Moyens financiers



0,5 ETP : Compétence GEMAPI

A définir en fonction des budgets GEMAPI



Axe n°4 : Développer l'autonomie alimentaire du territoire



Contexte

L'augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire permet d'assurer une certaine résilience face à divers aléas, dont les aléas climatiques.

D'autre part, la consommation d'aliments provenant des circuits de proximité limite l'impact du transport des aliments et assure une meilleure qualité (pour la santé...) pour les consommateurs. Elle augmente aussi les revenus des producteurs locaux.

3 actions

11. Favoriser et pérenniser les commerces au service de la population, et proposant des produits locaux ★

12. Favoriser la consommation de produits locaux dans et via les institutions publiques

13. Développer une réelle souveraineté alimentaire sur le territoire

Calendrier

Court terme

Moyen terme

Court terme

Impact

★★

★

★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Part des produits locaux dans l'alimentation du territoire

Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)

À définir



Contribution de l'axe aux objectifs 2030



Emissions de GES

0 %



Consommation d'énergie

0 %



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

++



Atténuation du changement climatique

+



Réduction de la consommation d'énergie

+



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



Action n°11 : Favoriser et pérenniser les commerces au service de la population, et proposant des produits locaux



Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ **Mettre en avant les produits locaux** et communiquer dans les bulletins municipaux et sur le site de la CCPVM ;
 - Utilisation de la **plateforme Mon panier local** qui référence les producteurs locaux
- ☐ Inciter la population à acheter directement au producteur ;
- ☐ **Structurer un réseau de points de ventes locaux** pour les producteurs locaux ;
- ☐ Valoriser et renforcer les marchés et magasins de producteurs ;
- ☐ Valoriser les commerces proposant des produits locaux et mettant en avant la provenance des produits ;
- ☐ Des « **rondes commerciales** » (déplacement mutualisé de commerçants) sont organisées pour atteindre les lieux d'habitation excentrés ;
- ☐ Communiquer et sensibiliser sur les bénéfices de l'alimentation locale ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : CCI, AGACI « Le magasin », Biovosges, Unions de commerçants et artisans, Producteurs locaux, Chambres consulaires, Département, PNR (mission Lien social et Agriculture)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Etat du réseau de points de vente de produits locaux	1. Actif
2. Nombre d'actions de sensibilisation/communication sur les circuits de proximité	2. 3 par an (bulletins municipaux, site collectivités, événements, etc.)
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP	



Action n°12 : Favoriser la consommation de produits locaux dans et via les institutions publiques

Niveau d'impact de l'action : ★

- ❑ **Approvisionner les cantines des écoles et établissements publics avec une majorité de produits locaux ;**
 - S'appuyer sur la plateforme Agrilocal développé par le département ;
 - Travailler avec les associations du territoire
- ❑ Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental, sous la forme d'un « guide d'achat » à adresser aux acheteurs publics, avec intégration du « coût environnemental » des produits dans les mécanismes d'évaluation (cf. proposition de méthode dans le rapport présenté au Conseil National de l'Alimentation) ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : CCI, AGACI « Le magasin », Biovosges, Unions de commerçants et artisans, CCPVM, Producteurs locaux, Chambres consulaires, Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part de produits locaux dans l'alimentation des cantines et établissements publics	1. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,1 ETP	



Action n°13 : Développer une réelle souveraineté alimentaire sur le territoire

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ Augmenter la part de **produits locaux et bio dans l'alimentation du territoire** ;
- ☐ Créer une épicerie spécifique à bas prix :
 - Récupérer les invendus, fruits et légumes moins beaux... des moyennes / grandes surfaces ;
- ☐ **Relancer la production maraîchère, arboricoles, etc.**
 - Etude portée par la Chambre d'Agriculture sur un schéma de maraîchage à l'échelle départementale ;
 - Utiliser les terrains en friche auparavant agricoles pour les mettre à disposition de petits producteurs ;
 - Aider financièrement les agriculteurs à s'installer : financer le défrichage et la remise en état des terrains (le coût du défrichage est remboursé par la vente du bois) ;
 - Effectuer une étude environnementale globale pour éviter les blocages liés aux études environnementales à partir de 0,5 ha ;
 - Lancer des chantiers d'insertion avec les jeunes du territoire ;
- ☐ **Sensibiliser la population** à consommer des fruits et légumes de saison, lors d'événements (semaine paysage...) et d'ateliers (production de jus de pomme, etc.) ;
- ☐ **Maintenir les AMAP et les paniers de producteurs locaux et les développer** sur le territoire ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; Chambre d'Agriculture



Partenaires : Associations de récupération des invendus, Agriculteurs, Mairies, Etablissements scolaires, Producteurs, Agrilocal, Chambre d'Agriculture, CCI, Union des commerçants, AGACI, PNR (mission Lien Social et Agriculture)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part des produits locaux dans l'alimentation du territoire	1. A définir
2. Nombre d'AMAP et de paniers de producteurs	2. Au moins 1 dans chaque commune
3. Etat de la production maraîchère	3. En augmentation

Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP	



Axe n°5 : Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales



Contexte

L'intégration des enjeux du PCAET dans l'économie du territoire peut lui être grandement bénéfique, si on se dote d'une vision long terme. Au niveau mondial, le coût de l'action climatique est en effet évalué à 1% du PIB, alors que celui de l'inaction à 5% à 20%. Par exemple, des mesures de coopération et de sobriété permettraient aux entreprises du territoire de faire des économies substantielles de long terme sur leurs activités, tout en contribuant significativement à l'action climatique.

2 actions

14. Réduire l'intensité en matière première de la production territoriale

Moyen terme

★

15. Accompagner les entreprises et industries à être plus efficaces et sobres énergétiquement, entre autres via l'instauration d'une logique de coopération



Moyen terme

★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie	- 4 600 tCO2eq (32% sobriété, 21% efficacité, 47% électrification de l'industrie)
Réduction de la consommation d'énergie de l'industrie	- 24 GWh



Contribution de l'axe aux objectifs 2030



Emissions de GES 9 %



Consommation d'énergie 10 %



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique +



Atténuation du changement climatique ++



Réduction de la consommation d'énergie ++



Amélioration de la qualité de l'air +



Energies renouvelables +



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



Action n°14 : Réduire l'intensité en matière première de la production territoriale

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Mobiliser les artisans sur la seconde vie ;
- ☐ Lutter contre l'obsolescence programmée à travers la communication, en diminuant la publicité pour les achats neufs ;
- ☐ S'engager à acheter des produits/machines recyclés / reconditionnés / labellisés (label longtime, energy star) pour les collectivités ;
- ☐ Centraliser les achats ;

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre d'artisans mobilisés sur la réutilisation des objets	1. A définir
2. Part des produits labellisés / reconditionnés dans les collectivités	2. 50%

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : ADEME, Région Grand Est, Chambres consulaires, Associations, Evodia, PNR (mission Lien Social)



Action n°15 : Accompagner les entreprises et industries à être plus efficaces et sobres énergétiquement, entre autres via l'instauration d'une logique de coopération



Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ **Mise en réseau des entreprises, industries et autres acteurs privés du territoire** au sein d'un groupe/club/association (structure à définir) pour échanger sur les solutions disponibles en termes de sobriété énergétique ;
- ☐ Faire l'**inventaire de l'existant** sur le territoire et identifier les entreprises engagées dans le développement durable ;
- ☐ Mutualisation des locaux, fablabs ;
- ☐ Partage de bonnes pratiques ;
- ☐ **Aides en ingénierie** de la collectivité ;
- ☐ Sensibiliser les employés à la **sobriété dans les industries** (porte-parole écoresponsable en entreprise, communication des chambres consulaires, animateur territorial) ;
- ☐ **Améliorer les process industriels**, accompagné par la chambre de commerce et d'industrie ;
- ☐ Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique : production, pilotage, consommations => développement d'un outil simple permettant d'évaluer les consommations énergétiques ;
- ☐ **Appliquer le programme SARE** pour accompagner le petit tertiaire ;
- ☐ Développer l'**écologie industrielle** et les synergies entre acteurs économiques :
 - Recenser les filières existantes ;
 - Evaluer les potentielles synergies en inventoriant les zones industrielles qui ont un potentiel (récupération de chaleur, réutilisation des déchets) ;
 - Les mettre en œuvre ;
 - Valoriser les pratiques actuelles ;
- ☐ Participer à l'organisation annuelle d'un **séminaire entreprises** (échelle à définir) sur les thématiques écologiques. (s'inspirer de ce qui est fait à l'échelle de la région Bourgogne – Franche-Comté).



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCI ; CCPVM



Partenaires : CMA, Industriels (Thiriet par exemple), ENEDIS, GRDF, Région Grand Est, PNR, LEADER, ADEME, DREAL, CCI

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. Etat du groupe/club/association | 1. Actif |
| 2. Nombre de séminaires entreprises organisés | 2. 5 (un par an à partir de 2023) |
| 3. Nombre d'entreprises accompagnées dans leur projet | 3. A définir |

Moyens humains

Moyens financiers

Aides associées



0,2 ETP (suivi et animation)

A définir



Contexte

Territoire rural et montagneux, la CCPVM fait face à des enjeux importants sur l'évolution de son offre de mobilité. En effet, 82% des actifs se rendent aujourd'hui quotidiennement sur leur lieu de travail en voiture (sachant que 34% des actifs du territoire, et 50% des actifs de Remiremont, travaillent dans leur commune de résidence). Le territoire présente dès lors un potentiel important de développement des mobilités actives et alternatives. Des projets sont d'ailleurs déjà existants dans ce sens : voies vertes le long de la Moselle et de la Moselotte, aires de covoiturage, etc. Il convient alors d'aller un cran plus loin dans ce PCAET, notamment en étudiant les potentiels réels du territoire via un Plan de Mobilité Simplifié.

3 actions	Calendrier	Impact
16. Viser l'exemplarité au niveau de la Communauté de Communes	Court terme	★
17. Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 ou 4 Communautés de Communes	Court terme	★★★★
18. Promouvoir et accompagner le développement des véhicules basses émissions	Court terme	★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Taux d'occupation des voitures	1,8 personnes/voiture (contre 1,3 actuellement)
Part modale* des modes actifs	+ 4 points, soit une part modale de 5%
Part de véhicules motorisés remplacés par des véhicules moins polluants	22 % des véhicules en circulation
Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie des transports	- 16 700 tCO2eq et -64 GWh



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES	33 %
Consommation d'énergie	28 %



Opérations et politiques liées

Schéma Directeur des IRVE (SDEV), Schéma Départemental Cyclable 2019-2022



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	+



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Concernant les nouveaux aménagements pour une mobilité durable et active il sera nécessaire de :

- Prioriser des implantations dans des espaces déjà urbanisés ;
- Assurer leur intégration paysagère ;
- Favoriser des surfaces perméables ;
- Favoriser la réduction de la mobilité en parallèle de la décarbonation des véhicules.



Action n°16 : Viser l'exemplarité au niveau de la Communauté de Communes

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Mettre en place le **forfait mobilité durable** dans les administrations, notamment la CCPVM (200€/personne/an)
- ☐ Accroître **l'utilisation du vélo chez les élus et services techniques** (mise à disposition de VAE pour les services publics) pour les déplacements courts ;
- ☐ Tester les **véhicules électriques** à la CCPVM en leasing ou achat ;
- ☐ Renouveler la flotte de véhicules avec des **véhicules basse émission** en 2030 (véhicules légers + véhicules sous la gestion de la Communauté de Communes : camions-bennes, etc.) ;
- ☐ Pratiquer le **covoiturage** au sein des services et des élus grâce au développement du service « Qui va à la réunion » ;
- ☐ Mettre en œuvre la **charte éco-responsable** au sein de la collectivité, à diffuser dans les services publics ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Etat du forfait mobilité durable	1. Mis en place à la CCPVM
2. Nombre de véhicules basses émissions remplaçant des véhicules thermiques	2. 2
3. Outil/application de covoiturage	3. Effectif

Moyens humains	Moyens financiers
	
0,2 ETP	VAE : 1500 – 2000 € 20 000 € (2 véhicules légers basses émissions)*

* Supplément coût véhicule électrique par rapport à véhicule thermique : 10 000€ à l'achat, avec un gain à l'usage (prix électricité < prix essence, économies de 1000€ / mois pour 20 000 km parcourus)



Action n°17 : Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 Communautés de Communes



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ☐ Créer un poste de **référént mobilité** sur le territoire : connaissance exhaustive de tous les modes de transport, informe, met en relation pour le covoiturage, suit et met en œuvre le PMS... ;
- ☐ **Réduire la place de la voiture dans les centre-bourgs** :
 - Renforcer l'attractivité des centre-bourgs pour les piétons et cyclistes (voire les actions portant sur l'aménagement du territoire), notamment en les revégétalisant ;
 - Installer des **parkings en entrée de ville**, avec mise à disposition de VAE (prêt, ou location du VAE inclus dans le prix du parking) ;
 - Revoir les **plans de circulation** pour **apaiser les centres** (zones 30, zones de rencontre, etc.), et limiter l'accès à certaines parties pour les riverains, commerçants et livreurs ;
 - Réserver certains axes uniquement aux riverains, commerçants, artisans et livreurs ;
 - Mettre en place des **pédibus** pour les écoliers ;
 - Mettre en place des **calèches** pour le tourisme, mais aussi les écoliers et les habitants de manière générale ;

- ☐ **Développer la pratique du vélo** à l'échelle intercommunale :
 - Solidification, maillage et sécurisation d'un **réseau structurant d'aménagements cyclables sécurisés** (Promouvoir l'usage de la voie verte entre les 3 CC et favoriser le rabattement de la voie verte vers les centres-bourgs) ;
 - Développement d'une **offre de services adaptée** ;
 - **Education** au vélo, pour les cyclistes mais aussi les automobilistes ;
 - Des **stationnements sécurisés**, notamment des stationnements vélos abrités à proximité des pôles d'intermodalité (voir dispositif Alvéole) ;
 - **Aide à l'achat** de vélo/VAE ;
 - Service innovant « Dépose ton vélo » pour déposer son vélo chez des particuliers en cyclotourisme ;
 - Inciter les entreprises et industries à mettre en place le **forfait de mobilité durable** ;

- ☐ Développer la **cyclologistique**



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCGHV ; CCBHV



Partenaires : PETR Remiremont, PETR Déodat, Communes, Ecoles, Offices de tourisme, Département, Région, ADEME, Entreprises, Commerçants, AOM limitrophes, Comité de Massif, Associations de protection de l'environnement, Associations de personnes à mobilité réduite, Mobilités Actives Vosges

Taux de financement compris entre **50 et 70 % pour les aménagements cyclables** ;
Budget pour les 3 CC, financement par les communes, le département et les CC

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

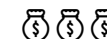
- | | |
|---|----------------------------------|
| 1. Part modale vélo | 1. 10% |
| 2. Taux de remplissage moyen des voitures | 2. 1,8 (contre 1,3 actuellement) |

Moyens humains



Elaboration du PMS : 0,2 ETP
 Mise en œuvre du PMS : 1 ETP

Moyens financiers



Elaboration du PMS : 70 000 € (31 500 € CCPVM)
 Mise en œuvre du PMS : 800 000 €/an (10 €/hab/an)* - (360 000 € CCPVM)

Aides associées



Action n°17 : Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 Communautés de Communes



Niveau d'impact de l'action : ★★★



- ☐ Développer une réelle culture du **covoiturage** :
 - Installation **d'aires de covoiturage** à des endroits stratégiques (axes principaux, entrées et sorties de bourgs) ;
 - Développement d'une **application** assortie d'un grand plan de communication sur le covoiturage ;
 - Mise en place d'un **système sécurisé** qui encadre le covoiturage (ex : « Rézo pouce », « AcoTé », avec vérification de l'identité, etc.) (LiCov) ;
- ☐ Evaluer le potentiel de la mise en place d'un **système de navette** allant des zones d'habitation aux bassins d'emploi :
 - Faire l'inventaire des bassins d'emplois des zones industrielles ;
 - Evaluer le besoin sur le territoire ou l'ensemble des 3CC ;
- ☐ Evaluer le potentiel des **transports en commun** sur les axes stratégiques :
 - Navettes électriques intercommunales avec porte-vélos ;
 - Synchronisation avec les horaires de train ;
 - Un arrêt par village pour des transports plus rapide et attractifs ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCGHV ; CCBHV



Partenaires : PETR Remiremont, PETR Déodat, Communes, Ecoles, Offices de tourisme, Département, Région, ADEME, Entreprises, Commerçants, AOM limitrophes, Comité de Massif, Associations de protection de l'environnement, Associations de personnes à mobilité réduite, Mobilités Actives Vosges

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

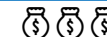
- | | |
|---|----------------------------------|
| 1. Part modale vélo | 1. 10% |
| 2. Taux de remplissage moyen des voitures | 2. 1,8 (contre 1,3 actuellement) |

Moyens humains



Elaboration du PMS : 0,2 ETP
Mise en œuvre du PMS : 1 ETP

Moyens financiers



Elaboration du PMS : 70 000 € (31 500 € CCPVM)
Mise en œuvre du PMS : 800 000 €/an (10 €/hab/an)* - (360 000 € CCPVM)

Aides associées



Action n°18 : Promouvoir et accompagner le développement des véhicules basses émissions pour les véhicules légers et la logistique

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ❑ Installation de **stations hydrogène**, principalement pour les véhicules lourds (camions pour la logistique, tracteurs) à des endroits stratégiques (à proximité des plateformes logistiques, sur la N66) ;
- ❑ Installation de **bornes de recharge pour véhicules électriques** ;
- ❑ **Etude du potentiel du parc roulant** sur la zone du Pays de Remiremont et de ses Vallées avec intégration d'une ou plusieurs stations d'avitaillement multi-énergies (GRDF) ;
- ❑ Promouvoir les **aides aux financements** pour des véhicules basses émissions ;
- ❑ Promouvoir la **culture d'un mode de déplacement adapté au besoin** : véhicules plus légers, moteurs moins puissants, etc. ;
- ❑ Promouvoir la pratique vélo pour le particulier (vélo conventionnel et/ou VAE) ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; SDEV



Partenaires : Communes, SDEV, GRDF, GRT Gaz, Transports Mauffrey, Transports Vançon, Agglomération d'Epinal

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de stations d'avitaillement multi-énergies opérationnelles (zone du PETR)	1. 2
2. Nombre de bornes de recharge électrique installées (SDEV)	2. 10

Moyens humains	Moyens financiers
	Etude : 20 000 €
	Une station multi-énergie : 1 000 000 €*, par des investisseurs développeurs
	SDEV : installation d'une borne à leur charge et maintenance entre 900 et 2400 €/an

* Exemple de la station BioGNV qui doit être créée à Toul : 1 000 000 € hors projet de méthanisation et hydrogène



Axe n°7 : Promouvoir et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement



Contexte

Représentant environ 15% des terres du territoire, l'agriculture participe aux émissions de GES du territoire à hauteur de 18%. Ces émissions proviennent principalement du méthane (CH₄) lié aux animaux d'élevage. L'utilisation d'engrais azotés sur les grandes cultures est également responsable d'un tiers des émissions du secteur. Par ailleurs, le secteur présente un potentiel de séquestration carbone important.

L'agriculture étant un secteur clé de l'adaptation au changement climatique, il apparaît alors nécessaire de travailler avec les agriculteurs du territoire pour orienter leurs pratiques vers une participation active aux enjeux du PCAET. Le secteur agricole présente par ailleurs un potentiel de développement économique, avec l'émergence de petites exploitations plus extensives.

3 actions		Calendrier	Impact
19. Orienter l'agriculture du territoire vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une préservation de la Biodiversité	 	Court terme	★★★
20. Entretenir une filière agricole structurée et dynamique		Court terme	★
21. Maintenir voire accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole		Moyen terme	★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Emissions de GES du secteur agricole	- 4 900 tCO ₂ e



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

 Emissions de GES	10 %
 Consommation d'énergie	1 %



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie

 Adaptation au changement climatique	+++
 Atténuation du changement climatique	++
 Réduction de la consommation d'énergie	+
 Amélioration de la qualité de l'air	++
 Energies renouvelables	+



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

S'assurer de maintenir des espaces ouverts.



Action n°19 : Orienter l'agriculture du territoire vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une préservation de la biodiversité



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ☐ **Mesurer l'empreinte carbone des exploitations du territoire** : état des lieux et propositions de leviers d'actions visant à sa réduction
 - Développer l'outil CAP'2ER ;
 - Aider financièrement les agriculteurs à effectuer des diagnostics de l'empreinte environnementale des exploitations avec la Chambre d'Agriculture ;
- ☐ Améliorer la **gestion des effluents d'élevage** ;
- ☐ Améliorer la **gestion de l'utilisation des engrais azotés** ;
- ☐ Favoriser une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ;
- ☐ Maintenir les **prairies permanentes** ;
- ☐ Plus d'espèces végétales dans le fourrage pour **plus de biodiversité** ;
- ☐ Inciter au développement de **l'agriculture biologique** ;
- ☐ **Favoriser l'autonomie technique et énergétique des fermes** :
 - Sensibiliser les agriculteurs à l'autonomie technique, par exemple via des organismes de formateurs ciblés professionnels tels que l'Atelier Paysan ;
 - Favoriser le développement d'un réseau local d'artisans-constructeurs d'outils agricoles ;
 - Encourager une production d'énergie locale : étude photovoltaïque pour des projets de vente ou d'autoconsommation d'électricité ;
 - Réduire la consommation d'énergie pour l'agriculture (tracteurs, chauffage des bâtiments) ;
 - Etudier le potentiel de la petite méthanisation ;
 - Promouvoir l'utilisation du biogaz comme carburant pour les engins agricoles ;
- ☐ Etudier l'amélioration **de l'ambiance dans les bâtiments** d'élevage pour **s'adapter au changement climatique** (fortes chaleurs en période estivale)



Calendrier : Court terme



Porteur : Chambre d'Agriculture des Vosges



Partenaires : PNR, Commissariat de Massif, CCPVM, PETR de Remiremont, PETR de la Déodat, FNAB

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

- | | |
|---|--------------|
| 1. Nombre d'exploitations ayant fait leur bilan carbone via l'outil CAP'2ER | 1. 20 |
| 2. Nombre de projets photovoltaïques | 2. A définir |

Moyens humains

Moyens financiers



0,1 ETP Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe)



CAP'2ER : 39 200 € pour 20 exploitations (coût total)
Gestion fourragère : de 1150 € à 1400 €/exploitation
400 €/étude photovoltaïque ou méthanisation
Ambiance bâtiments 541 €/journée de travail



Action n°20 : Entretenir une filière agricole structurée et dynamique

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ **Valoriser les métiers agricoles dans les écoles** via une campagne d'information et de sensibilisation sur la filière :
 - Recenser les agriculteurs volontaires ;
 - Organisation de visites de fermes ;
 - Communiquer sur les supports de la communauté de communes
- ☐ Favoriser la reprise des parcelles agricoles par les **petites exploitations** pour **stimuler l'emploi dans le secteur** ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Ministère de l'éducation, Ministère de l'agriculture, Chambre d'agriculture, PNR (mission Paysage et Agriculture), Ecoles préparant aux métiers liés à l'agriculture

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Nombre d'écoles et collèges investis dans le programme d'information et sensibilisation

1. 3

Moyens humains

Moyens financiers



Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe)

Sensibilisation/information dans les établissements scolaires : 541 €/journée



Action n°21 : Maintenir voire accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole

Niveau d'impact de l'action : ★★



☐ Trame Verte et Bleue

- Maintien des prairies permanentes ;
- Développer les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;

☐ Développer l'**agroforesterie** : plantation d'arbres champêtres dans les pâturages (confort de l'élevage en été) ;

☐ **Plantation de haies** en bordures de parcelles ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : PETR de la Déodatie ; PETR de Remiremont ; CCPVM



Partenaires : Conseil Départemental, Agriculteurs, PNR (mission Paysage et Agriculture), Chambre d'Agriculture des Vosges

Indicateur de suivi

1. Surface de terres agricoles avec agroforesterie et gestion durable des haies
2. Surface de prairies permanentes
3. Nombre d'exploitants inscrits dans la démarche PSE

Objectif d'ici 2027

1. A définir
2. A définir
3. A définir

Moyens humains



Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe)

Moyens financiers



Agroforesterie : 20-30 €/arbre en prairie
Haies : 10-20 €/m linéaire
PSE : A définir



Axe n°8 : Agir pour un aménagement durable du territoire



Contexte

L'aménagement du territoire est l'un des secteurs clé de l'adaptation au changement climatique. En effet, les villes de demain devront notamment être pensées pour résister à l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, pluies diluviennes, etc.) et aux conséquences structurelles du changement climatique (impact du réchauffement sur le bâti). La surface de bâti par personne étant supérieure à la moyenne française sur le territoire, le potentiel de densification des villes et de limitation de l'artificialisation des sols est réel.

3 actions	Calendrier	Impact
22. Créer des jardins partagés et sensibiliser sur les pratiques d'entretiens durables	Court terme	★
23. Créer un PLUi pour une meilleure préservation des espaces naturels, et une limitation de l'artificialisation des sols	Moyen terme	★★★★★
24. Limiter la pollution lumineuse	Court terme	★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Surface artificialisée (ha/an)	En diminution (à définir)
Surface urbaine végétalisée (ha/an)	En augmentation (à définir)



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES	15 %
Consommation d'énergie	10 %



Opérations et politiques liées

PLU des communes



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



Action n°22 : Créer des jardins partagés et sensibiliser sur les jardins personnels

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Mettre à disposition des **espaces pour cultiver** ;
- ☐ Ne pas utiliser systématiquement les tondeuses à gazon, mais **laisser aussi la biodiversité dans les jardins** ;
- ☐ Montrer l'exemple avec les **espaces verts des communes**, le **fauchage tardif** des routes... Nettoyer les bords de route avant de faucher pour éviter que les déchets ne soient coupés et laissés sur place. ;
- ☐ Utiliser l'**exemple de Plombières** sur les jardins partagés : apprendre à cultiver, à créer un environnement spécifique pour les fruits et légumes, lombriculture, marc de café au pieds de tomate, événements culturels, compostage collectif, cueillette publique... avec lien social entre générations ;
- ☐ Préférer des **espaces végétalisés avec des plantes nourricières** plutôt que des plantes ornementales ;
- ☐ Promouvoir le **défi « Famille à biodiversité positive »** du PNR



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Association Croqueurs de pommes, Ecoles, Collèges, Lycées, Communes, PNR, Vogelis, Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de jardins partagés mis en place	1. 6
2. Nombre de communes engagées dans le défi « Famille à biodiversité positive »	2. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (animation et suivi)	30 000 € (mise à disposition et aménagement de terrain, achat de matériel)



Action n°23 : Créer un PLUi pour une meilleure préservation des espaces naturels, et une limitation de l'artificialisation des sols



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ☐ Concevoir une **charte de l'aménagement urbain**, document de sensibilisation et de mise en avant de bonnes pratiques :
 - Concerter la population pour avoir un socle de valeurs communes sur l'appropriation de l'espace public par les habitants, la végétalisation, etc. ;
 - Enherbement/plantation d'arbres sur les parkings ;
 - Voiries filtrantes/perméables, notamment les parkings ;
 - Ombrières photovoltaïques sur les parkings (supermarchés) ;
- ☐ **Organiser les activités humaines dans les centres-bourgs** pour limiter la construction en périphérie :
 - Créer et mettre à disposition des locaux pour les associations, des fablabs, des machines à bois, des outils de bricolage... pour les résidents des centres-bourgs ;
 - Redonner vie aux centres-bourgs ;
 - Revaloriser les logements des centres-bourgs ;
- ☐ **Limitier les zones constructibles** ;
- ☐ Trouver un angle de communication pour **déconstruire l'envie de logements « toujours plus grands »** ;
- ☐ **Agir sur l'existant** pour le maintien et l'amélioration de la biodiversité :
 - Revaloriser les friches ;
 - Protéger les zones humides ;
 - Végétaliser les espaces publics ;
 - Concertation avec les citoyens ;
 - Repenser les parkings pour laisser de la place à la biodiversité ;
 - Restaurer et améliorer les continuités écologiques (trames noires, vertes et bleues) ;
 - Transformer les îlots de chaleur urbaine en îlots de fraîcheur urbaine ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCPVM ; PNR (mission Energies)



Partenaires : Communes, PNR, CAUE

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Mise en œuvre d'un PLUi intégrant les critères climat – énergie

1. PLUi mis en œuvre avec les critères climat – énergie

Moyens humains



1 ETP (suivi du PLUi)

Moyens financiers



300 000 €

Aides associées



Action n°24 : Limiter la pollution lumineuse

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Garantir une **meilleure prise en compte de la vie nocturne** en éteignant l'éclairage public la nuit (plages horaires à définir au cas par cas) ;
- ☐ **Interdire la publicité lumineuse** dans certaines zones ;
- ☐ **Faire respecter la loi** aux enseignes sur l'extinction nocturne ;
- ☐ A intégrer dans le programme d'actions potentiel du CEP ;
- ☐ Potentielle extension de la **trame noire du PNR** en projet, au territoire de la CCPVM



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; SDEV ; PNR ; Communes



Partenaires : Communes, PNR (mission Energies)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Proportion de l'éclairage public éteint ou à puissance minimale pendant la nuit	1. 90 %
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (mise en œuvre de la trame noire le cas échéant)	Action bénéfique pour les collectivités (économie d'énergie et donc de facture d'électricité)



Axe n°9 : Développer l'éco-tourisme



Contexte

Le tourisme peut être un outil intéressant pour conscientiser les vacanciers aux enjeux environnementaux. A cet égard, le territoire disposant d'un large patrimoine naturel, le tourisme peut être un formidable outil de mise en valeur de ses atouts.

Cela devra cependant être accompagné d'une réflexion sur les pratiques de tourisme, et l'offre correspondante. L'objectif étant d'éviter les pratiques néfastes tout en maintenant une harmonie entre les visiteurs et les locaux, afin que le tourisme soit un vecteur de partage plus que de consommation aveugle.

1 action		Calendrier	Impact
25. Elaborer une charte touristique, avec une large communication	 	Court terme	★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Taux de signature de la charte chez les acteurs touristiques	90 %



Contribution de l'axe aux objectifs 2030



Emissions de GES 0 %



Consommation d'énergie 0 %



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique ++



Atténuation du changement climatique +



Réduction de la consommation d'énergie +



Amélioration de la qualité de l'air +



Energies renouvelables



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



Action n°25 : Elaborer une charte touristique, avec une large communication



Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ Elaboration en **concertation avec les acteurs touristiques, les citoyens, les élus** ;
- ☐ **Transmission à TOUS les acteurs touristiques** du territoire pour adhésion (valorisation auprès des touristes) et **transmission aux touristes accueillis** (activités, locations de logements, commerces, guides, etc.) Distribution du livret d'accueil aux arrivants par les hébergeurs ;
- ☐ Prévoir un / des **canaux de communication centralisés** pour l'ensemble des acteurs (en pas multiplier les outils, capitaliser sur l'existant) ;
- ☐ **Engager les acteurs locaux** dans une promotion d'un tourisme sain :
 - Acteurs agricoles (notamment pour une relation apaisée avec les touristes, et une transmission de connaissance du terroir) ;
 - Soutenir l'agritourisme ;
 - Promotion de la charte ;
- ☐ Promouvoir un **tourisme actif et éducatif** :
 - Passer d'un touriste consommateur à un tourisme impliqué dans le territoire ;

- Promouvoir des séjours longue durée (à minima une semaine) pour permettre une réelle immersion et développer un attachement au territoire ;
- Promouvoir les modes doux pour la découverte du territoire (et réciproquement limiter l'utilisation d'engins motorisés) ;
- Favoriser un tourisme accompagné : Former les guides pour sensibiliser les touristes ;

☐ Développer le **tourisme 4 saisons**



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



Partenaires : PNR, Offices de Tourismes, IGN, Logeurs, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Guides et accompagnateurs de montagne, Associations, Commissariat de Massif, Département, CCI, ADEME, PETR Remiremont, PETR de la Déodatie, La Vigotte

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Part des acteurs touristiques ayant signé la charte

1. 90 %

Moyens humains



0,5 ETP (commun aux 3 CC)

Moyens financiers



Elaboration de la charte : 15 000 €
Campagne de diffusion/communication : 10 000 €
(office de tourisme)

Aides associées



Axe n°10 : Engager les acteurs dans une démarche d'écoresponsabilité



Contexte

La coordination et la transversalité des actions du PCAET nécessitent une large conscientisation, ainsi qu'une implication de toutes les parties prenantes du territoire. Il est ainsi capital d'informer au maximum sur ces enjeux afin que cet engagement sonne comme une évidence. Les événements et défis déjà mis en place au niveau de la Communauté de Communes seront à pérenniser, afin d'embarquer tous les acteurs dans ce mouvement.

4 actions		Calendrier	Impact
26. Animer un réseau intercommunal de référents PCAET (1 référent par commune)	★ 	Court terme	★
27. Rassembler les citoyens autour de la transition écologique	★ 	Court terme	★★★
28. Mettre en cohérence tous les investissements de la CCPVM et de ses communes avec les enjeux du PCAET		Court terme	★★
29. Mobiliser les entreprises et autres acteurs privés afin qu'ils prennent part aux projets de territoire en faveur de l'énergie, du climat ou de gestion des déchets		Court terme	★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Nombre de citoyens impliqués dans le PCAET	Plus de 100
Empreinte carbone des habitants	En baisse (à préciser)
Quantité totale de déchets collectée	En baisse (à préciser)



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

 Emissions de GES	0 %
 Consommation d'énergie	0 %



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie

 Adaptation au changement climatique	++
 Atténuation du changement climatique	++
 Réduction de la consommation d'énergie	++
 Amélioration de la qualité de l'air	+
 Energies renouvelables	



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



Action n°26 : Animer un réseau intercommunal de référents PCAET (1 référent par commune)



Niveau d'impact de l'action : ★



- ☐ Désigner, dans chaque commune, un **référent PCAET** (pouvant être un élu, une personne des services techniques de la mairie ou encore un citoyen) ;
- ☐ **Assurer la transmission d'informations** liées au PCAET vers les communes (conseils municipaux, services et habitants) ;
- ☐ **Suivre la mise en œuvre** des actions du PCAET :
 - Organiser à minima une réunion globale annuelle ;
 - Assurer le suivi au niveau communal ;
- ☐ Organiser régulièrement des **visites de sites ou installations exemplaires** ouvertes à toutes et tous (élus et citoyens), permettant d'avoir un partage d'information plus large et régulier ;
- ☐ **Communiquer sur les bonnes actions mises en place par les communes** (réseaux de chaleur, géothermie, rénovation et isolation des bâtiments, etc.), en ayant une liste des actions et des référents associés pour pouvoir les contacter et avoir plus d'informations ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



Partenaires : Commune, Associations

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Etat du réseau de référents PCAET

1. Complet (1 référent par commune) et actif (à minima une réunion commune par an))

Moyens humains

Moyens financiers



0,1 ETP (animation et suivi)



Action n°27 : Rassembler les citoyens autour de la transition écologique



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ☐ **Diffuser un outil ludique permettant de calculer son empreinte carbone**, évaluer l'impact de ses actions, et être accompagné dans la réduction de son empreinte carbone personnelle. (Exemple : <http://avenirclimatique.org/micmac/> ou <https://nosgestesclimat.fr/conf%C3%A9rence/planclimat-vosges> ;
- ☐ Communiquer largement sur l'impact carbone de petites actions du quotidien ;
- ☐ Elaborer et diffuser une charte mise à disposition des habitants s'engageant sur un ou plusieurs objectifs ;
- ☐ **Travailler avec les associations et les écoles** pour conduire un travail de sensibilisation des plus jeunes ;
- ☐ Développer une **brigade d'éco-ambassadeurs** (constituée de volontaires formés, de contrats d'apprentissage, de personnes en services civiques, d'élus...), travaillant à la sensibilisation aux bons usages ;
- ☐ Participer aux programmes déjà en cours DEFIS « FAMILLE » ;
- ☐ **Faire connaître au grand public le PCAET** et les actions à mener sur le territoire ;
- ☐ **Renforcer l'information autour de l'écoresponsabilité** :
 - Utiliser les panneaux d'information/panneaux publicitaires à cet effet ;
 - Développer un site internet dédié, avec un forum ;

- Organiser des soirées thématiques ;
- Créer une « médiathèque » de tous les supports possibles, incitant aux bons usages, et la mettre à disposition des habitants (dans les bibliothèques et en ligne) ;
- ☐ **Promouvoir des pratiques de sobriété énergétique dans l'habitat** (chez soi comme en entreprise) :
 - Faire une campagne sur la réduction du chauffage ;
 - Limiter la climatisation en été ;
 - Sensibiliser à la consommation des appareils électroménagers en veille (box internet, ordinateurs, etc.) ;
 - Théorie des nudges pour inciter aux gestes écoresponsables ;
 - Encourager la mise en place d'actions de type « challenge » dans les logements du parc social par exemple (exemple : concours CUBE) ;
- ☐ **Adhérer au projet Ecomanifestation porté par Evodia** pour l'accompagnement et la labellisation « écomanifestation » des événements du territoire ;
- ☐ Relayer et s'inspirer du **projet de hameau démonstrateur de la transition écologique** en milieu rural au Girmont Val d'Ajol : La Vigotte Lab



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV



Partenaires : ADEME, ATMO, Bibliothèques, Médiathèques, Communes, pôle solidarité des fournisseurs d'énergie, PNR (mission Pédagogie et Lien social), La Vigotte Lab, Ter'O

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

- | | |
|--|--|
| 1. Etat de la brigade d'éco-ambassadeurs | 1. Active (à minima 3 actions de sensibilisation par an) |
| 2. Nombre de citoyens touchés par les actions de sensibilisation | 2. 90% |
| 3. Nombre de manifestations labélisées | 3. A définir |

Moyens humains



0,7 ETP (animation et suivi) (commun aux 3 CC)

Moyens financiers



Animation de défis : 3 000 € / an

Sensibilisation dans le milieu scolaire : 5 000 € / an

Campagne de communication : 5 000 € / an

Adhésion Ecomanifestation : 2500 €

Aides associées



Action n°28 : Mettre en cohérence tous les investissements de la CCPVM et de ses communes avec les enjeux du PCAET

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ❑ **Elaborer une grille** pour évaluer la cohérence d'investissements avec les enjeux du PCAET ;
- ❑ **Identifier les budgets liés au PCAET :**
 - Identifier et valoriser dans le plan pluriannuel d'investissement les sommes allouées à des projets en phase avec les enjeux du PCAET ;
 - Suivre annuellement le budget pour la politique énergétique et climatique par un indicateur en euros/an/habitant ;
- ❑ **Mettre en cohérence les projets d'investissements et de financement de la collectivité, et des communes :**
 - Evaluer lors de chaque nouveau projet d'investissement, la cohérence du projet avec les enjeux du PCAET ;
 - Identifier les investissements/subventions qui ne sont pas cohérents avec les objectifs du PCAET, et élaborer un plan de réorientation de ces investissements ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part des investissements intercommunaux et communaux respectant la grille	1. 90%
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (suivi de la grille)	Création de la grille et mise en cohérence des investissements : 20 000 €



Action n°29 : Mobiliser les entreprises et autres acteurs privés afin qu'ils prennent part aux projets de territoire en faveur de l'énergie, du climat ou de gestion des déchets

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Montrer clairement les **bénéfices concrets et directs des actions mises en œuvre** :
 - Maîtriser l'augmentation des coûts (hausse des prix et des taxes de l'énergie) ;
 - Anticiper la réglementation (ex. décret tertiaire), les attentes du marché ;
 - Améliorer la performance énergétique, l'accès à de nouveaux marchés, la cohésion interne, etc. ;
- ☐ Proposer une **offre de services adaptée** pour aider les entreprises dans leur démarche de développement durable. Par exemple :
 - Aires de covoiturage, pistes cyclables, parkings à vélos, systèmes d'autopartage, bornes de recharge, nouvelles dessertes en bus, etc. ;
 - Des déchèteries publiques destinées aux déchets des professionnels ;
 - Chartes d'engagement ;
- ☐ **Valoriser les pratiques vertueuses et actions déjà mises en œuvre** :
 - Organiser des visites d'entreprises pour démontrer la faisabilité de certaines pratiques ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Communes, Acteurs privés, Entreprises, CCI, CMA, ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de visites d'entreprises réalisées	1. 6 (une par an)
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (animation et suivi), en lien avec le service Développement économique	

Axe n°11 : Développer les énergies renouvelables et une gestion intelligente de l'énergie



Contexte

Aujourd'hui, le territoire produit un peu plus d'1/7 de ses besoins en énergie, principalement via la filière bois-énergie. Il reste, comme la quasi-totalité des territoires du monde, principalement dépendant des énergies fossiles (61% de la consommation d'énergie finale). Pour lutter contre le changement climatique, ainsi que pour réduire la dépendance à ces sources d'énergie souvent lointaines, il est nécessaire de développer encore plus la production d'énergie renouvelable sur le territoire, en s'appuyant sur ses forces : pompes à chaleur, bois énergie, photovoltaïque, ainsi qu'en ayant une réflexion profonde et complète sur la gestion de l'énergie, et la sobriété énergétique, aspect central de la sortie des énergies fossiles.

5 actions	Calendrier	Impact
30. Développer le solaire photovoltaïque et thermique	Court terme	★★
31. Développer les pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques	Moyen terme	★
32. Généraliser la récupération de chaleur dans l'industrie	Long terme	★
33. Favoriser les projets citoyens pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable via la consolidation d'un tissu local d'artisans ★	Moyen terme	★
34. Valoriser la ressource bois dans la production énergétique	Moyen terme	★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Production de solaire photovoltaïque	18 GWh/an
Production d'énergie renouvelable à partir de pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques	29 GWh/an
Nombre de projets citoyens d'installations de production d'énergie renouvelable	A définir



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES	0 %
Consommation d'énergie	0 %



Opérations et politiques liées

PLUi à venir, SRADDET Région Grand-Est



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+++



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

S'assurer de développer des systèmes les moins consommateurs de ressources et les plus recyclables.

Avoir une réflexion complète sur le déploiement de fermes solaires en lien avec les paysages et les milieux naturels.

Bien mettre en avant la rénovation des systèmes de chauffage en parallèle du déploiement du bois énergie.



Action n°30 : Développer le solaire photovoltaïque (PV) et thermique

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ☐ **Accompagner les propriétaires de surfaces artificialisées** (parkings par exemple) pour les **couvrir d'ombrières photovoltaïques**, et inscrire cette obligation dans le PLUi ;
- ☐ **Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les grandes toitures** (dont toitures agricoles) et friches industrielles ;
- ☐ **Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les toitures des particuliers** ;
- ☐ Installer des **fermes solaires** : objectif environ 8 ha en 2030 ;
- ☐ Objectif de **24 GWh de production photovoltaïque** annuelle en 2030 : **6 GWh sur toiture, 15 GWh au sol et 3 GWh sur toitures agricoles** ;
- ☐ S'appuyer sur le **cadastre solaire** lancé par la Région Grand Est ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; Chambre d'Agriculture ; PNR (mission Energies)



Partenaires : Chambre d'agriculture, Etat, Lorraine Energies Renouvelables, Région, LI-MITHRA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Production photovoltaïque annuelle 2. Nombre de d'installations photovoltaïques et thermiques chez des particuliers	1. 24 GWh 2. 700
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,2 ETP (animation et suivi)	Coût de la ferme solaire Coût PV photovoltaïque particulier : 1000€/m2

Aides associées



Action n°31 : Développer les pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Objectif : **15 GWh de PAC géothermiques et 18GWh de PAC aérothermiques en 2030** (soit 1500 foyers équipés de PAC géothermiques, et 1800 de PAC aérothermiques) ;
- ☐ **Communiquer sur ce mode de chauffage** auprès des particuliers ;
- ☐ **Réaliser une étude plus précise du potentiel géothermique** du territoire ;
- ☐ **Animation** sur la Géothermie par le PNR



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Lorraine Energies Renouvelables, ADEME, Communes, PNR (mission Energies)

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Productions géothermique et aérothermique respectives

1. 15 GWh géothermiques et 18 GWh aérothermiques, soit 1500 foyers en géothermie et 1800 en aérothermie

Moyens humains



A définir

Moyens financiers



A définir



Action n°32 : Généraliser la récupération de chaleur dans l'industrie

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Organiser une ou des réunions annuelles avec les industries du territoire pour **sensibiliser sur la récupération d'énergie et étudier les projets potentiels** ;
- ☐ **50 % de chaleur fatale récupérée en 2030 (soit environ 10 GWh)**, en particulier pour la centrale à enrobé de Saint-Etienne-lès-Remiremont ;
- ☐ Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale au sein des entreprises
 - Favoriser les synergies entre entreprises



Calendrier : Long terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : ADEME, CCI, CMA, Industriels

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de projets de chaleur fatale	1. 1 en 2027

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
Lien avec l'action sur la mobilisation des entreprises	Etude des gisements de chaleur fatale : 50 000€	



Action n°33 : Favoriser les projets citoyens pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable via la consolidation d'un tissu local d'artisans

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ Mise en place de **financements citoyens et/ou participatifs** ;
- ☐ Développer une **main d'œuvre en capacité de répondre aux besoins de porteurs de projets**, et avoir des installations durables et de qualité ;
- ☐ Installation de **bureaux d'études et de développeurs locaux** ;
- ☐ Impulser une **dynamique entre élus et citoyens** pour développer des projets d'énergie citoyenne
 - Capitaliser sur les retours d'expériences de projets similaires ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : Associations citoyennes, Lorraine Energie Renouvelable, GECLER, Chambre des métiers, CCI, Associations de commerçants et artisans, PNR, Centrales Villageoises, Citoyens

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de projets nés de financements citoyens/participatifs	1. A définir

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
		
0,1 ETP (animation et suivi)	Investissements de la CC en supplément des citoyens (doublement de l'argent investi par exemple)	



Action n°34 : Valoriser la ressource bois dans la production énergétique

Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ **Valoriser les déchets bois** en développant la **thermolyse de la biomasse** ;
- ☐ Développer la **filière plaquettes de bois** pour le chauffage ;
- ☐ Développer des **réseaux de chauffage collectifs et individuels efficaces au bois** ;
- ☐ **Utiliser les restes de débardage** pour le chauffage ;
- ☐ Maintien de la production actuelle en bois énergie



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : ADEME, Fibois, Chambre d'Agriculture, CRPF, ONF, Industries de transformation, Communes

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

1. Etat de la filière plaquettes de bois
2. Quantité d'hydrogène produit par thermolyse de la biomasse

1. Active et dynamique
2. A définir

Moyens humains

Moyens financiers



0,1 ETP (animation et suivi)

Coût chaudière biomasse : entre 5 000 € et 20 000 € (aides disponibles)



Axe n°12 : Réduire les déchets et mieux les recycler



Contexte

Le traitement des déchets représentait 240 tCO₂e en 2017. Soit environ 1% des émissions de GES du territoire. La plupart des actions concernant les déchets sont faciles à mettre en place, peu coûteuses, et permettraient même de dynamiser le territoire : lutte contre le gaspillage alimentaire, création de recycleries et repair-cafés, etc. Certains types de déchets, en particulier les biodéchets, peuvent par ailleurs être traités et valorisés directement sur le territoire.

2 actions	Calendrier	Impact
35. Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	Moyen terme	★
36. Promouvoir la réparation, le réemploi et l'autoproduction sur le territoire	Court terme	★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Quantité de déchets par personne	A définir (en diminution)



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES	0 %
Consommation d'énergie	1 %



Opérations et politiques liées

PLPDMA



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	-
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



Action n° 35 : Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Niveau d'impact de l'action : ★

❑ Valoriser localement les biodéchets et déchets verts :

- Déployer des sites de compostage partagés ;
- Accompagner le compostage en établissement ;
- Maintenir la promotion du compostage individuel (dont vermicompost) ;
- Donner la possibilité de broyer ses déchets verts ;
- Développer le compost et le jardinage au naturel dans les espaces verts (jardinage différencié) ;
- Créer des réseaux d'éco-jardiniers ;
- Intégrer la valorisation des biodéchets dans le paysage urbain ;
- Encourager les particuliers à obtenir des animaux domestiques : poules, etc. pour la valorisation des biodéchets et l'entretien des espaces verts ;
- Etudier le potentiel de développement de projet de méthanisation à petite échelle (Chambre d'Agriculture, GRDF) pour la valorisation des biodéchets ;

❑ Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Dans la restauration collective ;
- Communiquer auprès du grand public ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : Sicovad ; CCPVM



Partenaires : Communes, Evodia, l'Abri, Bailleurs sociaux, Ballast, Ecoles, Lycées, Collèges, EHPAD, Centre de loisirs, Etablissements de tourisme, ADEME, Recycleries, Déchetteries, Médiathèques, Bibliothèques, PNR (mission Energies, Agriculture et Forêt)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part de gaspillage alimentaire dans l'assiette 2. Indicateurs du PLPDMA	1. En diminution (à définir) 2. Objectifs du PLPDMA
Moyens humains	Moyens financiers
	
Sicovad	Moyens liés à la gestion des déchets



Action n°36 : Promouvoir la réparation, le réemploi et l'autoproduction sur le territoire



Niveau d'impact de l'action : ★

- ☐ **Création de repair-cafés/recycleries/friperies**
- ☐ Organisation d'un **marché local de la seconde vie**
- ☐ **Ateliers (créer par soi-même, autoréparation de vélos/autres, etc.)**
 - **Créer des clubs de tricotage**, pour sensibiliser à la fois sur la production et sur les écogestes chez soi (baisser la température et mettre un pull)
- ☐ Structuration d'un espace de réemploi dans les déchetteries/ou lien avec les recycleries
- ☐ **Organisation d'événements variés** sur ces thématiques avec les acteurs du territoire
- ☐ **Promouvoir le don d'objet, faciliter ces échanges entre les citoyens**
- ☐ Promotion de la valorisation artistique de produits en fin de vie



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM



Partenaires : ADEME, Bibliothèques, Médiathèques, Communes, EVODIA, déchetteries, l'Abri

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Nombre de repair-cafés créés

2

Moyens humains



0,2 ETP (animation et suivi)
1 ETP (repair cafés) (non financé par la CC)

Moyens financiers



20 000 € (mise en place et aménagement des repair cafés)

ANNEXES

- **Trajectoires à horizon 2030 et 2050**
- Sources de financement : se référer à **aides-territoires.beta.gouv.fr**

Objectifs chiffrés

Consommation d'énergie de la Porte des Vosges Méridionales(GWh)

	Année de référence	Année médiane du budget carbone 2024- 2028						
						Fin du 1 ^{er} PCAET		
	2015	2018	2021	2024	2026	2027	2030	2050
Résidentiel	333 GWh	333 GWh	304 GWh	261 GWh	230 GWh	216 GWh	172 GWh	64 GWh
Tertiaire	139 GWh	139 GWh	130 GWh	117 GWh	108 GWh	103 GWh	90 GWh	57 GWh
Transport routier	253 GWh	233 GWh	222 GWh	206 GWh	195 GWh	189 GWh	173 GWh	80 GWh
Autres transports	139 GWh	139 GWh	133 GWh	124 GWh	118 GWh	115 GWh	106 GWh	65 GWh
Agriculture	14 GWh	14 GWh	14 GWh	13 GWh	12 GWh	12 GWh	11 GWh	6 GWh
Déchets	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie hors branche énergie	139 GWh	139 GWh	133 GWh	124 GWh	118 GWh	115 GWh	106 GWh	65 GWh
Industrie branche énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	879 GWh	858 GWh	803 GWh	721 GWh	662 GWh	635 GWh	552 GWh	272 GWh

Objectifs chiffrés

Production d'énergie renouvelable de la Porte des Vosges Méridionales (GWh)

	Année de référence	Année médiane du budget carbone 2024- 2028	Fin du 1 ^{er} PCAET		
	2015	2026	2027	2030	2050
Méthanisation	0 GWh	10 GWh	11 GWh	15 GWh	21 GWh
PAC aérothermiques	13 GWh	16 GWh	17 GWh	18 GWh	30 GWh
PAC géothermiques	1 GWh	10 GWh	12 GWh	15 GWh	30 GWh
Bois-énergie	110 GWh	117 GWh	118 GWh	120 GWh	125 GWh
Solaire thermique toitures	0 GWh	2 GWh	2 GWh	3 GWh	5 GWh
Hydraulique	5,5 GWh	5,5 GWh	5,5 GWh	5,5 GWh	5,5 GWh
Solaire (au sol, toitures et toitures agricoles)	1 GWh	16 GWh	18 GWh	24 GWh	55 GWh
Récupération de chaleur fatale	0 GWh	5 GWh	5 GWh	10 GWh	22 GWh
TOTAL	131 GWh	184 GWh	201 GWh	211 GWh	346 GWh

Objectifs chiffrés

Emissions de gaz à effet de serre de la Porte des Vosges Méridionales (tCO2e)

	Année de référence	Année médiane du budget carbone 2024-2028			Fin du 1 ^{er} PCAET	Objectifs SNBC	
	2015	2018	2021	2026	2027	2030	2050
Résidentiel	41 600 tCO ₂ e	41 600 tCO ₂ e	37 659 tCO ₂ e	27 586 tCO ₂ e	25 920 tCO ₂ e	19 703 tCO ₂ e	700 tCO ₂ e
Tertiaire	22 000 tCO ₂ e	22 000 tCO ₂ e	19 736 tCO ₂ e	13 950 tCO ₂ e	12 999 tCO ₂ e	9 422 tCO ₂ e	3 100 tCO ₂ e
Transport routier	64 500 tCO ₂ e	64 500 tCO ₂ e	60 393 tCO ₂ e	49 897 tCO ₂ e	48 114 tCO ₂ e	41 682 tCO ₂ e	2 500 tCO ₂ e
Industrie	15 000 tCO ₂ e	15 000 tCO ₂ e	13 867 tCO ₂ e	10 972 tCO ₂ e	10 486 tCO ₂ e	8 707 tCO ₂ e	2 670 tCO ₂ e
Agriculture	32 000 tCO ₂ e	32 000 tCO ₂ e	30 794 tCO ₂ e	27 712 tCO ₂ e	27 175 tCO ₂ e	25 300 tCO ₂ e	18 600 tCO ₂ e
Déchets	240 tCO ₂ e	240 tCO ₂ e	235 tCO ₂ e	229 tCO ₂ e	223 tCO ₂ e	216 tCO ₂ e	72 tCO ₂ e
Industrie branche énergie	630 tCO ₂ e	630 tCO ₂ e	616 tCO ₂ e	601 tCO ₂ e	584 tCO ₂ e	567 tCO ₂ e	189 tCO ₂ e
Autres transports	50 tCO ₂ e	50 tCO ₂ e	48 tCO ₂ e	47 tCO ₂ e	45 tCO ₂ e	43 tCO ₂ e	2 tCO ₂ e
TOTAL	176 020 tCO ₂ e	176 020 tCO ₂ e	163 348 tCO ₂ e	130 995 tCO ₂ e	125 546 tCO ₂ e	105 641 tCO ₂ e	27 833 tCO ₂ e
Séquestration : Forêt	-78 000 tCO ₂ e	-78 000 tCO ₂ e	-78 000 tCO ₂ e	-78 000 tCO ₂ e	-78 000 tCO ₂ e	-78 000 tCO ₂ e	-78 000 tCO ₂ e
Séquestration : Terres cultivées	0 tCO ₂ e	0 tCO ₂ e	-896 tCO ₂ e	-3 185 tCO ₂ e	-3 633 tCO ₂ e	-4 977 tCO ₂ e	-6 818 tCO ₂ e

Objectifs chiffrés

Emissions de polluants atmosphériques de la Porte des Vosges Méridionales (tonnes)

	Année de référence	Année médiane du budget carbone 2024-2028	Fin du 1 ^{er} PCAET	
	2017	2026	2027	2030
SO2	14	15	15	16
NOx	333	323	294	208
COVNM	438	446	471	543
PM 10	119	114	102	64
PM 2.5	97	94	84	54
NH3	166	163	157	136

ANNEXES

- Trajectoires à horizon 2030 et 2050

Axe 1 : Agir pour un bâti écologique et social



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Financer des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé</u>	 	Subvention, ingénierie financière	Permanente	- Recyclage foncier de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain : friches industrielles, commerciales, administratives, ilots anciens dégradés ; - Recyclage de foncier urbanisé : requalification d'ilots anciens pour du logement et commerce, redynamisation/transformation des zones économiques d'entrée de ville, réhabilitation et diversification des zones pavillonnaires, rénovation de commerces ; - Dépollution d'anciens sites industriels à responsable défaillant.	3	Non précisé
<u>Traiter et requalifier des friches publiques</u>		Subvention	Permanente	Volet 1 - Réhabilitation de friches industrielles, militaires et hospitalières : - Etude d'anticipation en amont de la fermeture programmée de site - Etudes de vocation liées à la requalification (vocation, programmation, diagnostic amiante, etc.) - Travaux de déconstruction, dépollution, mise en sécurité, remise à plat du terrain - Travaux de reconversion du site : travaux et frais de maîtrise d'œuvre (clos-couvert, aménagements, réhabilitation, reconstruction, hors VRD). Volet 2 - Résorption des friches urbaines et « verrues » paysagères : - Travaux de dépollution, démolition, mise à plat du terrain, clos couvert et aménagements extérieurs hors VRD	3	Max 50%
<u>Financer les études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées</u>		Subvention	Permanente	- Vous souhaitez vous engager dans des démarches d'anticipation à la requalification des friches polluées, pour intégrer ces espaces dégradés dans votre planification territoriale. - Vous projetez de réaménager une friche polluée ou potentiellement polluée par des activités industrielles ou de services.	3	Max 70%

Axe 1 : Agir pour un bâti écologique et social



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain – Investissement dans les requalification des friches</u>	 	Autre aide financière	Permanente	- L'acquisition de sites urbains pollués afin de les réhabiliter - La requalification des espaces publics - La recomposition du tissu urbain et le déploiement des opérations d'aménagement	3	Non précisé
<u>Financer la rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs</u>		Subvention	Permanente	Rénovation basse consommation de tout type de bâtiments publics et/ou associatifs quelle soit leur typologie.	1	Prime de base de 5 000 € à 15 000 € Aide au m² de 20 €/m² à 85 €/m² Bonus de 10 000 € si niveau BBC atteint Plafond de 1 250 m² de surface de plancher
<u>Financer grâce aux économies réalisées des actions de performance énergétique des bâtiments publics - Dispositif Intracting</u>	 	Avance	Permanente	Projet de rénovation de bâtiment public ou de travaux d'infrastructure d'éclairage public générant des économies d'énergie avec un taux de retour inférieur à 13 ans.	1, 23	Non précisé



Axe 2 : Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Projets éligibles	Actions liées	Montant
Aide au regroupement foncier forestier		Subvention	Permanente	- La prime est accordée aux propriétaires forestiers qui acquièrent de nouvelles parcelles jouxtant leur propriété. - L'objectif est de diminuer le morcellement des propriétés et donc d'en améliorer la gestion. Ne sont concernées par cette opération de regroupement foncier que les parcelles destinées à une vocation forestière et qui devront garder cette vocation 10 ans au minimum, et les transaction d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €	5	80% pour transactions inférieures à 2 000 € 60% pour transactions entre 2 000 € et 5 000 € Max 2 000 €/demandeur/an

Axe 3 : Agir pour préserver la ressource en eau



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Anticiper le manque d'eau</u>		Subvention	Clôture le 30/11/2021 Voir pour une potentielle reconduction	- Des études de préfiguration et travaux pilotes ainsi que des expérimentations, préfigurant un passage à l'action à une plus grande échelle, pourront être accompagnés. - Ces projets doivent se montrer innovants et/ou structurants. Par ailleurs, ils doivent être cohérents avec les documents d'orientation relatifs à la gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, PAPI) et concourir aux objectifs d'adaptation au changement climatique (Plan des Agences de l'eau, PCAET). - Les projets ainsi mis en œuvre ne doivent pas accentuer le changement climatique ; à ce titre, ils seront économes en ressource en eau, en sol et en énergie. Le dossier de candidature devra démontrer la bonne prise en compte des documents d'orientation ou réglementaires.	9	Max 60% Selon le type de projet

Axe 5 : Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Projets éligibles	Actions liées	Montant
Faciliter la transition vers une économie durable : sous-programme "Économie circulaire et qualité de vie" - LIFE		Subvention	Clôture le 30/11/2021 Suivre pour une potentielle reconduction	Projets participant à la réalisation des objectifs d'économie circulaire et qualité de vie du sous programme LIFE. Pour plus de détail, consulter le détail de l'appel à projets .	14	100% 60% max pour des subventions de plus de 100 000 €
Grand Est transformation digitale – Parcours collectif		Subvention	Permanente	Parcours de digitalisation axé autour d'un parcours collectif : concerne l'accompagnement des projets de territoires, portés par un acteur local (EPCI / communes / Union de Commerçants ...), dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions collectifs en faveur des commerces avec 2 volets d'accompagnement : Volet 1 : un accompagnement des EPCI / Communes en ingénierie par la CCI Grand Est ; Volet 2 : un accompagnement opérationnel aux projets coopératifs/collectifs de plateformes d'achat, marketplace, plateforme de réservation...qui font suite à l'accompagnement de la CCI Grand Est ;	15	Aide au conseil : 80 % max (plafond de 50 000 €) Aide à l'investissement : 50% max (plafond de 20 000 €)



Axe 6 : Favoriser le développement des modes actifs et des transports alternatifs

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Innover pour le territoire : AMI Avenir Montagnes mobilités</u> <u>“Territoires de montagne périurbains et peu denses”</u>	 	Subvention Ingénierie technique	Pré-dépôt avant le 30/11/2021 Clôture le 31/12/2021 Suivre pour éventuelle reconduction	L'appel à manifestation d'intérêt recherche des projets innovants, pour le territoire, de solutions / services de mobilité / démobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire, et s'inscrivant préférentiellement dans le plan d'actions d'une démarche de planification de la mobilité. - Les projets devront comporter une dimension innovante à l'échelle du territoire considéré quant à la prise en compte des thématiques - Les projets devront comporter une dimension innovante au niveau organisationnel.	17	Max 50% (plafond de 200 000 €) Accompagnement sur la mise en œuvre technique, appui méthodologique et organisationnel à l'évaluation
<u>Dispositif de soutien à la réalisation d'études de mobilités par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)</u>		Subvention	Permanente	Etudes de mobilité Bénéficiaires : AOM, Syndicats Mixtes ou PETR (mandatés par l'AOM)	17	Max 50 % (plafond de 45 000 € dans le cas présent)



Axe 8 : Agir pour un aménagement durable du territoire

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
Soutenir les projets d'urbanisme durable - Appel à projets Urbanisme Durable 2021-2022		Subvention	Clôture le 30/11/2022	- Les études préalables, de faisabilité ou pré-opérationnelles - Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - Les investissements répondant à une réelle plus-value environnementale Les projets seront analysés au regard des principes de l'urbanisme durable et des objectifs du SRADDET.	23	Max 50% (voir lien, plusieurs plafonds définis)
Cours d'école, bulle nature		Subvention	Clôture le 31/12/2021	Il s'agit de permettre l'infiltration de l'eau de pluie pour nourrir la végétation et les sols, de mettre la nature à la portée des enfants, de proposer un espace pédagogique grandeur nature (potagers, arbres fruitiers...), c'est aussi améliorer le confort de tous lors des périodes de fortes chaleurs.	23	60 à 80% Plafond de 150€/m²
Aménagement foncier (ex-remembrement)		Subvention	Permanente	Opération de restructuration du parcellaire agricole dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation. C'est aussi un outil indispensable à l'aménagement du territoire communal et à la préservation des espaces naturels. Une opération d'aménagement foncier se déroule en trois grandes étapes sur une période de 4 années et est effectuée dans la concertation avec tous les acteurs. En complément de la restructuration parcellaire, les travaux connexes à un aménagement foncier valorisent le paysage et le cadre de vie (création de chemins de randonnées, restauration des berges d'un cours d'eau ou d'un maillage de haies ...) tout en facilitant le fonctionnement des exploitations agricoles et l'accès aux propriétés (création de chemins d'exploitation ...)	3	Etude : 100% Travaux : 70%



Axe 9 : Développer l'éco-tourisme

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Promouvoir les meublés de tourisme afin de proposer une offre touristique d'excellence</u>		Subvention	Permanente	Bénéficiaires : PME au sens de l'union européenne, exploitants en nom propre, associations, particuliers, porteurs de projets publics pour les hébergements situés dans des communes de 2 000 habitants maximum dans les zones dépourvues d'hébergements touristiques, appréciation faite par la Région au travers de données fournies par l'Observatoire Régional du Tourisme.	25	Max 20%
<u>Bénéficier d'un prêt dédié au au financement des infrastructures de tourisme et au soutien des acteurs du secteur - Prêt relance tourisme pour les grandes infrastructures</u>	 	Prêt	Permanente	Votre projet concerne tout type d'opérations sur des immobilisations lourdes du secteur du tourisme. Les actifs incorporels tels que l'acquisition de fonds de commerce ou l'investissement pour l'exploitation courante d'une activité (ex : relooking intérieur d'un hôtel) ne sont pas éligibles.	25	
<u>Développer et diversifier l'offre des stations de montagne</u>		Subvention	Permanente	- Investissements privés et publics destinés à renforcer et diversifier l'offre touristique dans les stations de ski sur une période transitoire, liée aux changements climatiques ; - Amélioration des services aux visiteurs ; - Projets des collectivités et des structures privées contribuant au développement d'une activité et d'une offre touristique quatre saisons sur le massif des Vosges. - Sont éligibles, les investissements d'équipements touristiques structurants d'envergure régionale, nationale ou internationale, visant l'excellence dans les services proposés aux visiteurs. Ces investissements devront s'inscrire dans un programme pluriannuel de développement prévoyant des créations d'emplois.	25	Max 20% (plafond de 300 000 €)



Axe 10 : Engager les acteurs dans une démarche d'écoreponsabilité

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Je plante une haie pour mon école</u>		Matérielle et pédagogique	Clôturé le 30/09/2021 A suivre pour une reconduction potentielle	- Localisation au sein d'une école ou sur un site accueillant des scolaires (terrain communal ou associatif utilisé par les enseignants) ; - Dossier de candidature dûment complété ; - Mise en place d'un paillage biodégradable obligatoire ; - Longueur minimum de la haie de 10 m et maximum de 20 m ; - Les animations pédagogiques sont prévues pour deux classes maximum par an et par école, sous les conditions suivantes : 10 mètres linéaires de haies pour une classe ou 20 mètres linéaires de haies pour une ou deux classes.	27	Fourniture du matériel nécessaire Prestation de mise en place et d'animation
<u>Plantez des haies !</u>		Service	Clôture le 27/05/2022	- la haie doit faire au moins 100 mètres linéaires (plusieurs tronçons possibles) ; - le projet doit se faire hors zone constructible ; - le candidat doit s'engager à conserver et entretenir la haie pendant au moins 10 ans. ... cf règlement de l'appel à projet	21	Fourniture des plans et plantation
<u>Aide à la plantation d'arbres fruitiers</u>		Matérielle	Permanente	Destiné aux propriétaires de parcelles situées dans le département, à l'exception des communes	3	50% sur la fourniture Limite de 40€ TTC l'unité

Axe 11 : Développer les énergies renouvelables et une gestion intelligente de l'énergie



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Soutien au photovoltaïque</u>		Subvention	Permanente	Bénéficiaires : • Les collectivités • Les associations • Les entreprises • Les bailleurs sociaux, au sens de l'article R323-1 du CCH • Les copropriétés • Les projets participatifs et citoyens • Les SCI sont éligibles pour : 1) des projets portant sur des meublés de tourisme 2) des projets dont l'usage n'est pas destiné à du logement. Dans ce dernier cas, la SCI doit être une émanation d'un bénéficiaire listé ci-dessus.	30 – 33	Entre 30 et 60%, avec plafond variable Voir détail selon cas de figure
<u>Soutien projet énergie renouvelable (EnR) – Accompagnement au montage de projets EnR participatifs</u>		Prêt	Permanente	• Soutien aux démarches de concertation favorisant l'acceptabilité de projets énergies • Mission d'accompagnement au montage de projets EnR participatifs et citoyens : assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la définition du projet, la structuration juridique (mode de gouvernance, ...), le modèle économique, les choix techniques et la stratégie de « recrutement » de citoyens.	33	Max 70% (plafond de 15 000 €)
<u>Financer une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale</u>		Subvention	Permanente	Bénéficiaires : Collectivités, entreprises, associations. Projets d'installation de production de chaleur renouvelable ou de récupération.	32	Non précisé

Aides transverses

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Muscler votre transition écologique avec l'accélérateur de transitions</u>	 	Subvention Ingénierie technique Ingénierie juridique / administrative	Clôturé le 30/09/2021 A suivre pour une reconduction potentielle	- Mise en œuvre de PCAET - Organisation de relance territoriale - Pilotage de l'enjeux de la transition écologique dans le cadre d'un CRTE	27	Expertise technique Appui recherche de financements Aide au recrutement d'un chargé de projet, financement d'un plan de communication et formation Aide à hauteur de 70% du coût du conseiller référentiel de transition écologique (Cit'ergie et économie circulaire)